

AR PREFECTURE

016-200054047-20170406-2017_04_16_14-DE
Reçu le 21/04/2017

M. Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aide aux manifestations de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Contrat Régional de Développement durable, la commune peut adresser une demande d'aide financière à hauteur de 30% du montant total des concerts organisés.

La commune peut également solliciter une aide auprès du Département de la Charente dans le cadre du programme d'aide à la diffusion du spectacle vivant. Cette aide portera sur l'ensemble de la programmation des vendredis de l'été dont le coût s'élève à 12 496.87 € décomposée comme suit :

Demande de subvention :

CONCERTS (compagnies hors département de la Charente)	COÛT TOTAL (cachet, frais techniques, charges GUSO)	SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE (20% du coût total par concerts)
le vendredi 7 juillet 2017 LISE DELLAC	2 419.37 €	483.87 €
le vendredi 21 juillet 2017 DUENDE	3 219.37 €	643.87 €
le vendredi 28 juillet 2017 AKAN KEHLEN	2 569.37 €	513.87 €
Le vendredi 04 Août 2017 IDEO	2 019.37 €	403.87 €
Le vendredi 18 Août 2017 THOMAS SARRODIE	2 269.37 €	453.87 €
	12 496.87 €	2 499.37 €

Les conditions pour bénéficier de l'aide du Département sont les suivantes :

- des communes et leurs groupements (sauf Angoulême et les communes du Grand Angoulême comptant plus de 4 000 habitants sur leur territoire, les communes de La Couronne, Rouillac, Ruffec, Cognac, Alloue et La Rochefoucauld) ;
- des spectacles professionnels de théâtre, de musique et de danse payants (fixer un prix de place minimum pour assister aux représentations ; hormis les spectacles classés « Arts de la Rue »). Il est proposé de reverser l'ensemble des droits d'entrée à une association locale.
- Si la compagnie réside hors département : 20 % du coût du cachet artistique hors frais annexes (transport, hébergement, restauration) et des frais techniques ou scéniques.

AR PREFECTURE

016-200054047-20170406-2017_04_16_14-DE
Reçu le 21/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Formule deux demandes de subventions, l'une à la Région Nouvelle Aquitaine et l'autre au Département de la Charente pour l'organisation des concerts des « vendredis de l'été » sur la base du plan de financement suivant :

STRUCTURES	MONTANT HT EN €
Département de la Charente (20% du coût des concerts des "vendredis de l'été")	2 499.37 €
Région Nouvelle Aquitaine (30% du coût total des concerts des "vendredis de l'été")	4 380.41 €
Ville de Confolens (autofinancement)	7 721.59 €
TOTAL	14 601.37 €

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 avril 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

